



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2026, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Kévin Maurice maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux maire du canton de Gore, Pierre Thauvette maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Gabrielle Parr mairesse du canton de Harrington, Christian David représentant de la ville de Lachute, Yvon Arnold représentant de la municipalité de Mille-Isle, Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Bernard Bigras-Denis, préfet et maire de la ville de Lachute.

Monsieur Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier et madame Estelle Bédard, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, assistent également à la séance.

---

**26-10-290      ADOPTION AVEC CHANGEMENTS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-34-26 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT NUMÉRO 68-09) DE LA MRC D'ARGENTEUIL, AFIN NOTAMMENT DE PRÉCISER DIVERSES DISPOSITIONS À LA DEMANDE DES MUNICIPALITÉS LOCALES**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (schéma) de la MRC d'Argenteuil est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'ajuster divers articles de plusieurs chapitres du schéma et certaines dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par monsieur le conseiller Thomas Arnold, à la séance ordinaire du 10 juin 2026, afin d'entamer les procédures légales menant à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin notamment de préciser diverses dispositions à la demande des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juin 2026, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté le projet de règlement numéro 68-34-26 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin notamment de préciser diverses dispositions à la demande des municipalités locales et qu'un avis gouvernemental préalable a été demandé en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que dans une lettre datée du 25 août 2026, la ministre des Affaires municipales a avisé le préfet de la MRC que la majorité des éléments du projet de règlement numéro 68-34-26 rejoignent les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) mais qu'il subsiste toutefois un élément qui n'est pas conforme à celles-ci;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2022, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 22-02-061 afin de constituer une commission d'aménagement et d'environnement, renouvelée le 24 septembre 2024 en vertu de la résolution 24-09-267, chargée notamment de tenir des assemblées publiques, dont celles prévues à la LAU lors de modifications au schéma ;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée publique tenue le 22 septembre 2026 à Lachute, la commission a expliqué le projet de règlement en y intégrant certaines modifications pour donner suite au préavis de non-conformité gouvernemental et qu'elle recommande l'adoption du règlement en intégrant ces changements;

CONSIDÉRANT que, séance tenante, le compte rendu de la consultation publique du 22 septembre 2026 a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Arnold, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte avec changements le règlement numéro 68-34-26 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin notamment de préciser diverses dispositions à la demande des municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c.    Ministre des Affaires municipales  
          Madame Véronique Bélisle, directrice régionale, Direction régionale de Laval et des Laurentides,  
          ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
          Les neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil  
          Les MRC contiguës à la MRC d'Argenteuil

Copie certifiée conforme  
sujette à ratification

ce 16 octobre 2026



Éric Pelletier  
Directeur général et greffier-trésorier